

BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIFS

Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Anticiper une évolution de carrière, définir sa propre ligne d'action.

Se situer sur les marchés de l'emploi, du travail et de la formation.

CONTACT :

Stéphane MONTAGNIER
smontagnier@astrolabeformation-pfd.org



**ASTROLABE
FORMATION
PFD**

Siège Social

7 Avenue François Coppée
93250 VILLEMOMBLE
01 48 12 65 00

Antenne :

229 rue La Fontaine
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 48 73 56 69

50 Boulevard de la Villette
75019 PARIS
01 40 09 53 21

**SALLE RESSOURCE
NANTERRE 92000**

94 Avenue Pablo Picasso
5 Résidence des Iris

contact@astrolabeformation-pfd.org

www.astrolabeformation.org

QU'EST-CE QUE LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet de se préparer à une mobilité interne ou externe, d'étudier des possibilités de reconversion, de rechercher l'amélioration de ses compétences au sein d'un métier, ou encore d'élaborer une stratégie visant à une insertion professionnelle durable.

Il intègre une dimension rétrospective (caractéristiques personnelles) et une dimension prospective (champ des possibles).

DURÉE

Elle est au maximum de 24 heures, réparties sur plusieurs semaines, et comprenant des temps d'entretien en face à face et des temps de travail personnel et de démarches extérieures

DÉROULEMENT

Il se déroule en 3 phases définies par le Code du Travail (art. R.6322-35) :

Phase préliminaire

- Définir et analyser la demande et les besoins.
- Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- Définir les objectifs du bilan au regard de la situation.

Phase d'investigation

Étape rétrospective :

- Analyse du parcours professionnel antérieur.
- Analyse des compétences et aptitudes personnelles et professionnelles.
- Exploration des centres d'intérêts, motivations et des qualités au travail.
- Évaluation (si nécessaire) mathématiques, français, langues, logique, informatique.
- Identification de piste(s) de projet(s).

Étape prospective (à partir des projets envisagés) :

- Collecte d'informations sur les secteurs professionnels, les métiers et leurs principales activités, compétences et conditions d'accès.
- Étude du marché de l'emploi et de la formation du métier visé.
- Prise de contact avec des professionnels afin de connaître les conditions réelles d'exercice du métier visé.

Phase de conclusion

- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du ou des projets professionnels et/ou de formation retenus.
- Élaboration des stratégies et des principales étapes de la mise en œuvre du projet.
- Aide à la rédaction, le cas échéant, du projet professionnel et/ou de formation.
- Élaboration et remise du document de synthèse du bilan de compétences.

FINANCEMENT

- Employeur (Plan de développement des compétences)
- Fonds de gestion (Compte Personnel de Formation - CPF)
- Personnel

COUT :

1 850,00 €

INSCRIPTION ET INFORMATION AU 01 48 12 65 07

Informations pédagogiques auprès de Stéphane MONTAGNIER

ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

